

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04636
Numéro SIREN : 397 480 930
Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2019 sous le numéro de dépôt 52766

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 06-05-2019

N° DE DEPOT : 2019R052766

N° GESTION : 2009B04636

N° SIREN : 397480930

DENOMINATION : BOUYGUES TELECOM

ADRESSE : 37-39 rue Boissiere 75116 Paris

DATE D'ACTE : 12-04-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes titulaire

BOUYGUES TELECOM
Société Anonyme au capital de 712 588 399,56 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière - 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris

Copie certifiée
conforme à l'original
Aucun

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le douze avril, à onze heures,

Les actionnaires de BOUYGUES TELECOM se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social (l'« **Assemblée** »), sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour six exercices, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars, société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 784 824 153 RCS Nanterre, qui arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire d'Ernst & Young et Autres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour six exercices, le mandat de commissaire aux comptes titulaire d'Ernst & Young et Autres, société par actions simplifiée à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 438 476 913 RCS Nanterre, qui arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Constatation de la fin des mandats des commissaires aux comptes suppléants)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate l'expiration, à l'issue de la présente Assemblée, des mandats de commissaires aux comptes suppléants de Gonzague SENLIS et d'Auditex, société par actions simplifiée à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 652 938 RCS Nanterre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
